

AGENTS et FONCTIONNAIRES
Voici la position de la C.S.C.C.
vis-à-vis de quelques

SITUATIONS PARTICULIERES.

LES AGENTS TEMPORAIRES ont servi le Gouvernement aussi bien que leurs collègues sous statut. Leur avenir est aussi bien en jeu que celui des autres. Cependant le projet gouvernemental exclut les temporaires des avantages de l'intégration. C'est une injustice. La C.S.C.C. a proposé de voir régulariser sous statut tous les agents temporaires qui comptent trois ans de service minimum. En outre, le contre-projet sur l'interpénétration établi par la C.S.C. demande que tous les agents temporaires qui remplissent les conditions de nationalité et d'études soient mis sur pied d'égalité avec leurs collègues sous statut en ce qui concerne l'interpénétration, et qu'aux autres les mêmes garanties soient données que celles qui seront prévues pour les agents des para-staux.

LES AGENTS METROPOLITAINS DETACHES EN AFRIQUE sont exclus de l'application du projet gouvernemental sur l'intégration. Ce fait doit conduire à des situations paradoxales: on pourrait voir ainsi un Directeur d'Afrique retourner comme commis à l'Administration Belge. La C.S.C.C. propose que ces agents puissent opter pour l'interpénétration ou pour leur statut actuel.

LES AGENTS DE NATIONALITE LUXEMBOURGEOISE sont également exclus du projet gouvernemental sur l'intégration. Cependant ils sont en Afrique assimilés aux agents belges. Comme l'état belge n'accepte pas en son service des agents de nationalité luxembourgeoise, la C.S.C.C. a demandé que ces agents puissent bénéficier des mêmes avantages que les agents belges qui ne désirent pas jouir de l'intégration; (voir circulaire précédente).

LES AGENTS DE LA QUATRIEME CATEGORIE se trouvent lésés dans le projet gouvernemental.

Pour eux la C.S.C.C. propose

- qu'ils puissent en tout état de cause participer, à partir de leur grade d'intégration, à la promotion des cadres belges;
- que l'épreuve d'accession à la troisième catégorie d'Afrique soit prise en considération pour leur accès à la première catégorie des agents en Belgique.

Pour TOUTES LES CATEGORIES D'AGENTS la C.S.C.C. a fait des propositions constructives.

